

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-149

OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire du marché alimentaire du Centre du Perreux-sur-Marne pour l'année 2015

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GUIGNARD Jean-Jacques | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - HERBERT Delphine | - RISPAL Yoann |
| - CHABOT Sabine | - JEANNE Laurent | - ROYER Christel |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - SEMO Igor |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - TOLLARD Virginie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
 Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
 Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
 Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
 Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
 Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
 Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
 Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
 Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
 Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
 Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
 Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
 Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
 Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
 Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
 Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
 Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
 Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
 Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
 Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
 Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
 Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,
 Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
 Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien.

Accusé de réception en préfecture
 094-200057941-20160711-16-149-
 DE
 Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-149-
DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire du marché alimentaire du Centre du Perreux-sur-Marne pour l'année 2015

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,

CONSIDERANT que la gestion du marché alimentaire du Centre au Perreux sur Marne a été confiée par délégation de service public à la Société « Loiseau Marchés SAS », à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans,

CONSIDERANT que la Société « Loiseau Marchés SAS » a produit le rapport visé par l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rapport annuel d'activité pour l'année 2015 établi par la société « Loiseau Marchés SAS »,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport (exercice 2015) présenté par la Société « Loiseau Marchés SAS » en charge de la gestion et de l'exploitation du marché alimentaire du Centre au Perreux-sur-Marne.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-149-
DE
Date de réception préfecture :